

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES  
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE  
Sous-Comité juridique**

*Transcription non éditée*

**712**ème séance

Lundi 4 avril 2005, à 15 heures

Vienne

*Président* : M. S. MARCHISIO (Italie)

*La séance est ouverte à 15 h 25.*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Bonne après-midi. Nous allons recommencer. Je déclare ouverte la sept cent douzième séance du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Cet après-midi, nous allons poursuivre l'examen du point 3 de l'ordre du jour, « Débat général » et, s'il nous reste du temps, nous allons entamer également l'examen du point 4, « État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ».

Afin de faciliter nos travaux, je vous invite, si vous souhaitez intervenir au titre de ces deux points de l'ordre du jour, je vous demande de bien vouloir vous inscrire sur la liste des orateurs et je vous invite également à donner votre discours au Secrétariat dès que possible. Vers quatre heures moins dix environ, nous allons ajourner la session du Sous-Comité et nous allons commencer le colloque portant sur l'« Evolution récente de la télédétection, opportunité de réviser les principes des Nations Unies sur la télédétection de 1986 », organisé par l'Institut international du droit spatial et le Centre européen de recherche, ainsi que la Fédération astronautique internationale.

Vous vous souviendrez que les principes relatifs à la télédétection ont été examinés l'année

dernière. Nous avons invité les institutions à nous faire cette présentation et nous remercions l'IISL et la FIA d'avoir répondu positivement.

Je vous rappelle également qu'à 18 heures, après le colloque, vous êtes invités à une réception organisée par l'Institut international de droit spatial et l'ECSL dans la Salle Mozart du restaurant qui est située au rez-de-chaussée du bâtiment F.

**Débat général** (point 3 de l'ordre du jour) (*suite*)

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Nous allons poursuivre maintenant l'examen du point 3 de l'ordre du jour, « Débat général ». Je n'ai pas d'orateur sur ma liste. Y a-t-il une délégation qui souhaite intervenir sur le point 3 de l'ordre du jour, « Débat général » ? Cela ne semble pas être le cas. Nous allons reporter l'examen du point 3 de l'ordre du jour à demain après-midi.

**État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace** (point 4 de l'ordre du jour)

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Nous allons passer au point 4 de l'ordre du jour, « État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ». Je vous rappelle que nous avons créé un groupe de travail au titre de ce point de l'ordre du jour, groupe qui se réunira un peu plus tard dans la semaine. J'ai un orateur sur

---

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0708, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



ma liste, il s'agit de la Turquie à qui je donne la parole.

**M. S. AYYILDIZ** (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. La délégation turque a le plaisir de vous voir présider le Sous-Comité cette année. Nous sommes certains que sous votre direction de grands progrès seront enregistrés durant le Sous-Comité.

Monsieur le Président, depuis notre première session en mai 1962, le Sous-Comité a formulé et adopté cinq traités sur l'espace ainsi que divers ensembles de principes internationaux. Ces traités et principes constituent la base juridique de l'utilisation pacifique de l'espace et de l'utilisation des technologies connexes et cela couvre un grand nombre d'activités dans de nombreux domaines.

Durant la dernière décennie, de nombreuses activités spatiales ont pris place. Dans ce contexte, nous rejoignons le Sous-Comité dans le sens que l'adhésion universelle à ces traités et principes ainsi que leur mise en œuvre doivent être considérées par les États membres comme une priorité.

Monsieur le Président, nous aimerions saisir cette occasion pour informer le Sous-Comité de l'état d'avancement de la Turquie en matière de traités sur l'espace.

La Turquie est partie au Traité gouvernant les activités des États dans l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, comprenant la Lune et les autres corps célestes. La Turquie est partie à ce traité depuis 1968. Nous avons également approuvé au Parlement l'Accord sur le secours des astronautes, leur retour ainsi que le retour des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, la Convention sur la responsabilité internationale, la Convention sur l'immatriculation des objets. Les instruments de ratification de ces traités seront présentés aux dépositaires à la suite d'un décret gouvernemental afin de les faire entrer en vigueur.

Nous aimerions également vous informer que ces informations ont été présentées au Secrétariat général et au Directeur général de l'ONU, M. Antonio Costa, en réponse à sa lettre.

Une autre preuve de notre engagement pour renforcer le régime juridique concernant l'immatriculation du satellite turc BILSAT-I. Nous avons enregistré le satellite BILSAT-I qui a été lancé le 27 septembre 2003. Le processus de ratification nationale pour la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique n'est pas terminé. Cependant, le satellite BILSAT-I a été immatriculé

conformément à la résolution de l'Assemblée générale pertinente. Cette immatriculation a été reconnue dans le document A/AC.105/INF.410.

Monsieur le Président, nous aimerions réaffirmer notre engagement envers la coopération internationale en matière d'activités spatiales.

Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur, pour votre déclaration et pour les informations que vous nous avez fournies sur les mesures qu'a prises la Turquie pour mettre en œuvre les traités des Nations Unies relatifs à l'espace.

Y a-t-il d'autres délégations qui souhaiteraient prendre la parole au titre du point 4 de l'ordre du jour ? Je peux voir que vous attendez tous avec impatience le début du colloque.

Mesdames et Messieurs les délégués, je vais à présent lever cette séance du Sous-Comité et nous allons assister au colloque organisé par l'IISL sur les récents développements dans la télédétection et l'opportunité de revoir les principes des Nations Unies concernant la télédétection de la Terre à partir de l'espace extra-atmosphérique.

Toutefois auparavant, j'aimerais informer les délégués du calendrier des travaux pour demain matin. Nous reprendrons nos travaux demain matin à 10 heures. Nous poursuivrons l'examen du point 3 à l'ordre du jour, « Débat général », et nous passerons au point 4, « État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ». Si le temps nous le permet et pour profiter des services qui nous sont offerts par les services de conférence, nous commencerons l'examen du point 5, « Information concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial ». De cette façon, nous pourrions optimiser l'utilisation du temps qui nous est imparti et nous pourrions peut-être utiliser ce temps la semaine prochaine pour le point 8, « Examen de l'avant-projet de protocole », ainsi que le point 9 « Pratique des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux ».

Y a-t-il des questions ou commentaires concernant ce programme ? Il n'y a pas de commentaires. J'ai à présent le plaisir de donner la parole à l'Ambassadeur d'Autriche, Président du colloque de l'IISL. Notre réunion est ajournée jusqu'à demain matin 10 heures.

*La séance est levée à 15 h 36.*

